



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, assistante greffière, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 19 h 30, le mardi, 8 décembre 2015, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante et entendra toute personne intéressée relativement à ladite demande :

a) **20, RUE SAINT-PIERRE – LOT 2 177 860 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2015-00100 aux dispositions du règlement de zonage numéro 960-96. La demande est présentée par la fiducie familiale David.

Nature et effets de la dérogation mineure demandée :

La requérante présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme, lequel découle de l'installation de deux conteneurs dans la marge avant du terrain situé au 20, rue Saint-Pierre.

Plus spécifiquement, deux (2) conteneurs à déchets de type hors-sol (ordures et recyclage) seraient présents dans la marge avant alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que les récipients à déchets sont prohibés dans la marge avant.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre la présence deux (2) conteneurs à déchets de type hors-sol (ordures et recyclage) dans la marge avant du lot, et ce, pour toute la durée de leur existence.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante :

http://www.ville.saint-constant.qc.ca/01_servicesmunicipaux/02_affaires/index.php

Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 13 novembre 2015


Nadja Lefebvre,
Assistante greffière